

Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

Lorsqu'un ou plusieurs indicateurs ne sont pas calculables, le nombre total de points obtenus aux indicateurs calculables est ramené sur 100 en appliquant la règle de la proportionnalité.
Dès lors que le nombre maximum de points pouvant être obtenus aux indicateurs calculables, au total, avant application de la règle de la proportionnalité, est inférieur à 75 points, l'index n'est pas calculable pour la période de référence annuelle considérée.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	1,4	40	38
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en %)	1	20	0,6	20	20
3- Ecart de taux de promotions (en %)	1	15	0,3	15	15
4- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	0	15	INCALCULABLE	0	
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	4	10	10
Total des indicateurs calculables				85	83
INDEX (sur 100 points)				100	98

1- Indicateur d'écart de rémunération

L'indicateur est calculé soit par catégorie socio-professionnelle, soit, après consultation du CSE, par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes.
Si le calcul de l'indicateur par niveau ou coefficient hiérarchique est rendu impossible, l'indicateur doit être calculé par catégorie socio-professionnelle.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**
Ne renseigner les rémunérations moyennes que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 3 femmes et 3 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Modalité de calcul :

CSP

Par défaut, la modalité de calcul de l'indicateur est par catégorie socio-professionnelle (CSP).

Seuil de pertinence associé :

5%

Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5% pour la modalité de calcul par CSP.
Pour la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique en application de la classification de branche ou d'une autre méthode de cotation des postes, le seuil est fixé à 2%. Remplacer 5% par 2% si vous êtes dans ce cas.

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans	1	0	0	0	30 413	0			0,0%
	30 à 39 ans	7	1	0	0	25 660	26 875	-4,5%	0,0%	0,0%
	40 à 49 ans	4	9	1	13	25 519	27 019	5,6%	0,6%	0,0%
	50 ans et plus	18	18	1	36	25 498	27 069	5,8%	0,8%	0,0%
Employés	moins de 30 ans	14	9	1	23	28 734	28 690	-0,2%	0,0%	0,0%
	30 à 39 ans	54	5	1	59	29 546	32 382	8,8%	3,8%	0,2%
	40 à 49 ans	90	19	1	109	29 708	29 191	-1,8%	0,0%	0,0%
	50 ans et plus	160	20	1	180	29 908	29 569	-1,1%	0,0%	0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	83	11	1	94	29 547	29 181	-1,3%	0,0%	0,0%
	30 à 39 ans	117	23	1	140	30 788	30 713	-0,2%	0,0%	0,0%
	40 à 49 ans	70	29	1	99	32 509	30 678	-6,0%	-1,0%	-0,1%
	50 ans et plus	122	42	1	164	33 512	32 796	-2,2%	0,0%	0,0%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	14	0	0	0	38 078	0			0,0%
	30 à 39 ans	35	8	1	43	48 052	48 546	1,0%	0,0%	0,0%
	40 à 49 ans	42	15	1	57	53 444	61 055	12,5%	7,5%	0,4%
	50 ans et plus	61	31	1	92	59 388	70 437	15,7%	10,7%	0,9%
Ensemble des salariés		892	240		1 109	34 449	37 940	9,2%		1,4%
		1 132								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

1,4

L'écart de rémunération est en faveur des hommes.

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

L'indicateur est calculé par catégorie socio-professionnelle.
La notion d'augmentation individuelle correspond à une augmentation individuelle du salaire de base du salarié concerné en excluant celle liée à une promotion.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous avez choisi la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique pour l'indicateur d'écart de rémunération.
Ne renseigner les taux d'augmentations que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 10 femmes et 10 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides	Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Ouvriers	30	28	1	58	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Employés	318	53	1	371	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	392	105	1	497	0,5%	1,0%	0,4%	0,2%
Ingénieurs et cadres	152	54	1	206	1,3%	3,7%	2,4%	0,4%
Ensemble des salariés	892	240		1 132	0,4%	1,3%	0,8%	0,6%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :
Nombre de points obtenus sur 20 :

1
0,6
20

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des

L'écart de taux d'augmentations est en faveur des hommes.

3- Indicateur d'écart de taux de promotions

L'indicateur est calculé par catégorie socio-professionnelle.
La notion de promotion correspond au passage à un niveau ou coefficient hiérarchique supérieur.

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules**, sauf les cellules grises si vous avez choisi la modalité de calcul par niveau ou coefficient hiérarchique pour l'indicateur d'écart de rémunération.
Ne renseigner les taux de promotions que pour les groupes valides, c'est-à-dire comptant au moins 10 femmes et 10 hommes (validité du groupe=1).
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=ooui, 0=non)	Effectifs valides	Taux de promotions (pourcentage de salariés promus)		Ecart de taux de promotions	Ecart pondéré
	Femmes	Hommes			Femmes	Hommes		
Ouvriers	30	28	1	58	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Employés	318	53	1	371	1,6%	1,9%	0,3%	0,1%
Techniciens et agents de maîtrise	392	105	1	497	1,8%	2,9%	1,1%	0,5%
Ingénieurs et cadres	152	54	1	206	1,3%	0,0%	-1,3%	-0,2%
Ensemble des salariés	892	240		1 132	1,6%	1,7%	0,1%	0,3%

Indicateur calculable (1=ooui, 0=non) :
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :
Nombre de points obtenus sur 15 :

1

0,3

15

Il y a eu des promotions et les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indi

L'écart de taux de promotions est en faveur des hommes.

4- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
0	0	0%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

0

Il n'y a pas eu d'augmentations salariales pendant la durée du ou des congés maternité ou d'adoption

Résultat final obtenu à l'indicateur en % :

INCALCULABLE

Nombre de points obtenus sur 15 :

#N/A

5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. **Ne rien saisir dans les autres cellules.**
Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.
Des notes sont disponibles sur certaines cellules (triangle rouge en haut à droite), il suffit de passer sur la cellule avec la souris pour les visualiser (si vous ne les visualisez pas correctement, faites un clic droit avec la souris, puis sélectionnez "Afficher/masquer la note" ou "Modifier la note" pour agrandir la zone de la note).

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
6	4	10	4

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :	4
Nombre de points obtenus sur 10 :	10

Les femmes sont sur-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.

Barème appliqué pour l'obtention du nombre de points aux indicateurs

Ne pas modifier le barème des indicateurs.

Indicateur 1 : écart de rémunération (en %)	
plancher	note
0,0	40
0,1	39
1,1	38
2,1	37
3,1	36
4,1	35
5,1	34
6,1	33
7,1	31
8,1	29
9,1	27
10,1	25
11,1	23
12,1	21
13,1	19
14,1	17
15,1	14
16,1	11
17,1	8
18,1	5
19,1	2
20,1	0

Indicateur 2 : écart de taux d'augmentations individuelles (en %)	
plancher	note
0,0	20
2,1	10
5,1	5
10,1	0

Indicateur 3 : écart de taux de promotion (en %)	
plancher	note
0,0	15
2,1	10
5,1	5
10,1	0

Indicateur 4 : pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	
plancher	note
0	0
100	15

Indicateur 5 : nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	
plancher	note
0	0
2	5
4	10

Écarts de représentation entre les femmes et les hommes dans les postes de direction

	Nombre de salariés parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes			Nombre de salariés du sexe sous-représenté	% salariés du sexe sous-représenté
	Femmes	Hommes	Ensemble		
Codir	7	5	12	5	41,67%